Conseil canadien pour
L'ENTREPRISE AUTOCHTONE

Comprendre la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle par les entreprises autochtones

L'enquête sur la propriété intellectuelle auprès des entreprises autochtones de 2019

AVRIL 2021

ENVIRONICS ANALYTICS

Innovation, Science and Economic Development Canada

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

À propos de l'enquête sur la propriété intellectuelle auprès des entreprises autochtones de 2019

L'importance grandissante que prennent la connaissance et l'innovation dans les entreprises a souligné la valeur de la protection de la propriété intellectuelle (PI). La PI présente un intérêt pour les peuples autochtones, car elle constitue un mécanisme potentiel pouvant accroître leur pouvoir économique et protéger leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles.

En partenariat avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) Canada, le Conseil canadien pour l'entreprises autochtones (CCEA) a entrepris l'***Enquête sur la propriété intellectuelle auprès des entreprises autochtones de 2019*** afin de mieux comprendre la sensibilisation et l'utilisation de la PI parmi les entreprises autochtones.

Les renseignements recueillis serviront à mettre à jour les programmes et les services afin d'mieux communication les réalités commerciales autochtones et à mobiliser les entrepreneurs autochtones sur les moyens de protéger le savoir traditionnel et les expressions culturelles dans le contexte canadien.

Méthodologie

Ce rapport présente les résultats d'un enquête téléphonique mené auprès de 1 100 propriétaires d'entreprises des Premières nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada, entre le 7 août et le 10 septembre 2019. L'échantillon provienne d'une liste exhaustive d'entreprises autochtones élaborée et tenue à jour par le CCEA.

Tous les rapports de recherche du CCEA, y compris le présent rapport, peuvent être téléchargés à l'adresse www.ccab.com/research.

Connaissance de la PI

Les types particuliers de PI sont plus connus que le terme général. On constate qu'en ce qui concerne les droits d'auteur (76 %) et les marques de commerce (75 %) et les brevets (68 %), le niveau de connaissance est le plus élevé.

Plus de la moitié connaissent les secrets commerciaux (59 %) et les dessins industriels (55 %). Pour ce qui est des indications géographiques, le niveau de connaissance est comparativement plus faible (34 %).

Les résultats de cette étude indiquent que les propriétaires d'entreprises qui ont eu accès à l'information sur la PI connaissaient mieux les six types de PI mentionnés dans cette étude, cette corrélation suggère qu'il pourrait être utile de promouvoir la connaissance de la PI en rendant l'information sur la PI plus accessible.

Un petit nombre d'entreprises autochtones (20 %) ont cherché à obtenir des informations sur la PI au cours des dernières années, et la plupart (84 %) disent avoir finalement trouvé ce qu'elles cherchaient. Les propriétaires d'entreprises autochtones qui ont récemment fait des recherches sur la PI, celles-ci portaient surtout sur le processus de dépôt d'une demande de protection de PI. Les cabinets d'avocats externes sont la source d'information la plus utilisée en matière de PI (32 %), tandis que 7 % ont consulté les ressources de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Répondants qui connaissent le terme « propriété intellectuelle »

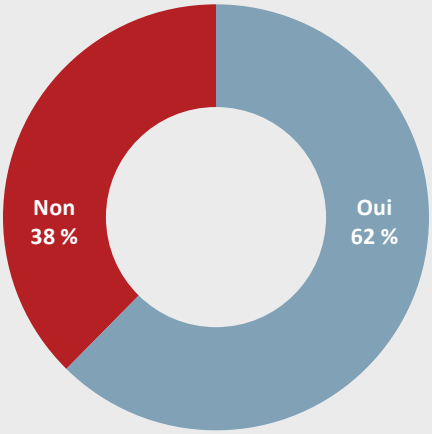

Niveau de connaissance de chaque type de PI (% de connaissance)

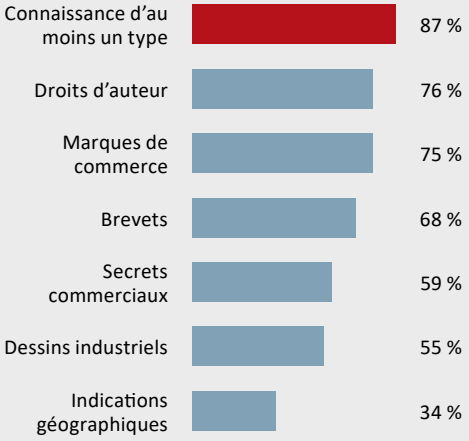

Utilisation de la PI

Deux propriétaires d'entreprises autochtones sur dix (21 %) affirment qu'ils détiennent actuellement de la PI au Canada, les plus courants étant les droits d'auteur (10 %) et les marques de commerce (9 %). D'entre eux 3 % sont détenteurs de PI à l'extérieur du Canada. La moitié (51 %) ont établi une stratégie officielle pour protéger leur PI, soit séparément, soit dans le cadre d'un plan d'affaires général.

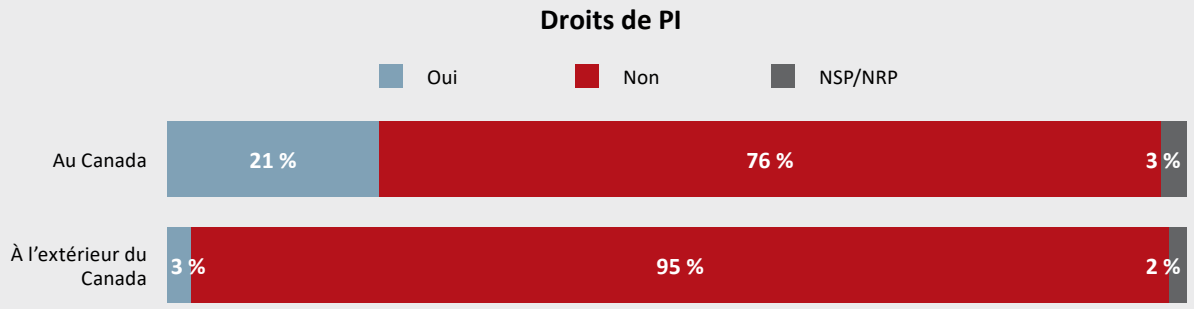

Effets de la PI sur le rendement de l'entreprise

La plupart des propriétaires de PI conviennent qu'elle a contribué à leurs rendements commerciaux de diverses façons, y compris à leurs perspectives d'affaires à long terme (80 %), à l'augmentation de leur valeur opérationnelle (76 %), à l'augmentation des revenus (72 %) et à la création de possibilités de collaboration ou de partenariat avec d'autres entreprises (70 %).

La technologie, l'innovation et l'avenir du travail

Les entreprises autochtones reconnaissent l'importance de l'innovation. Plus de la moitié (54 %) des entreprises autochtones ont adopté des innovations sous la forme de nouveaux produits ou services (43 %) ou de nouveaux processus (32 %), ou ont consacré des fonds à la R-D (25 %) au cours des trois dernières années.

La moitié (51 %) des entreprises autochtones disent avoir récemment adopté ou envisager d'adopter de nouvelles technologies dans leurs activités.

Une grande variété de compétences et de connaissances est nécessaire pour aider à appliquer les nouvelles technologies, le plus souvent la programmation informatique et le codage (25 %). Les autres compétences dont ces entreprises prévoient avoir besoin sont des compétences informatiques générales (19 %), le marketing et le marketing numérique (15 %), la mise en réseau et le soutien informatique (14 %) et l'analyse et la gestion des données (11 %). Certaines entreprises prévoient qu'elles auront besoin de compétences et de connaissances sans rapport avec les nouvelles technologies (17 %).

Répondants ayant adopté des innovations au cours des trois dernières années

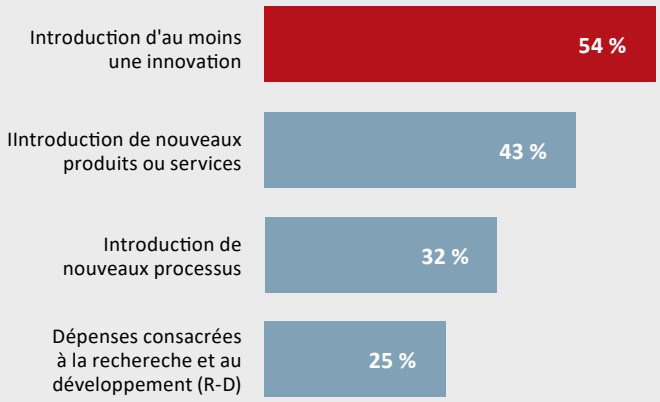

Nouvelles technologies dans les activités

51 %

Le savoir traditionnel et les expressions culturelles peuvent être intégrés aux modèles d'entreprise autochtones afin de favoriser l'innovation. Ils se trouvent dans divers contextes et ont de multiples applications commerciales dans des activités telles que l'agriculture, la science et la technologie, l'écologie, la biodiversité et la médecine. Cependant, leur caractère collectif et évolutif les rend difficiles à protéger dans le système actuel de PI. De plus, le savoir traditionnel et les expressions culturelles sont souvent considérés comme sacrés; ils ne sont donc pas toujours destinés à être diffusés.

Utilisation et protection du savoir traditionnel ou des expressions culturelles

Une majorité d'entreprises autochtones (61 %) déclarent utiliser le savoir traditionnel (54 %) ou les expressions culturelles (48 %) dans leurs activités. Les types les plus utilisés sont les arts et l'artisanat (27 %) et les récits oraux (24 %).

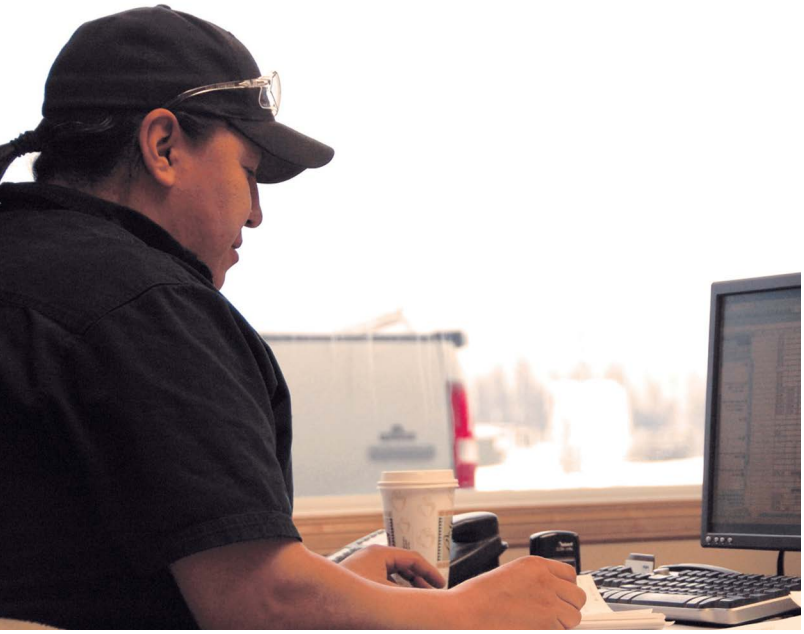

Les entreprises qui ont déclaré utiliser le savoir traditionnel sont surtout les entreprises appartenant à des femmes (66 %, comparativement à 48 % pour les entreprises appartenant à des hommes).

Une entreprise autochtone sur cinq (20 %) qui utilise le savoir traditionnel ou les expressions culturelles dispose d'une protection de PI, et plus d'une sur quatre (28 %) a recours à d'autres protections non liées à la PI, telles que le respect des règles communautaires ou coutumières d'utilisation (11 %), la documentation (7 %), les bases de données et les registres, ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public (6 %).

Un petit groupe d'autochtones (7 %) qui utilisent le savoir traditionnel et les expressions culturelles disent que leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles ont été utilisés sans autorisation. L'utilisation non autorisée entraîne le plus souvent des conséquences telles que des pertes financières (34 %) et une perte de signification Culturelle (31 %).

Pour une discussion plus approfondie sur le sujet du savoir traditionnel et des expressions culturelles, veuillez consulter les sites Web

Assembly of First Nations
https://www.afn.ca/uploads/files/env/ns_-_traditional_knowledge.pdf

Alaska Native Knowledge Network
http://www.ankn.uaf.edu/

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs
https://www.apcfnc.ca/wp-content/uploads/2020/06/FinalReport-HonouringTraditionalKnowledge_1.pdf

UNESCO
http://uis.unesco.org/en/glossary-term/traditional-knowledge

OMPI
https://www.wipo.int/tk/en/tk/

Conseil canadien pour
L'ENTREPRISE
AUTOCHTONE

2 Berkeley St #202,
Toronto, ON M5A 4J5
Telephone: 416-961-8663
Fax: 416-961-3995
www.ccab.com